



Yaoundé, le 25 AVR 2025

**DECISION N°504/D/SODECAO/DG/DAAF/SDAA/CSM/CSMA/25**

Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/SODECAO/CIPM/2025 du 12 mars 2025 pour la fourniture des produits pétroliers en vrac à la SODECAO, en procédure d'urgence.

@@@@@@@@@@@

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECAO**

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;  
 Vu la loi n° 2018/12 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et les autres Entités publiques ;  
 Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2024 ;  
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun ;  
 Vu la circulaire n°000000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
 Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°003/DAO/SODECAO/CIPM/2025 du 12 mars 2025 pour la fourniture des produits pétroliers en vrac, en procédure d'urgence ;  
 Vu la proposition d'attribution n°016/L/SODECAO/CIPM/SC/2025 du 17 avril 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés ;  
 Vu d'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché ;  
 Considérant les nécessités de service ;

**D E C I D E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Société TRADEX S.A. BP : 1468 Douala est retenue comme attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert relatif au Marché susmentionné selon les conditions dont les modalités d'exécution sont reprises dans le tableau ci-après :

Objet du Marché	Arrondissement	Lieu de livraison	Attributaire	Montants F CFA/ TTC	Délai de livraison
Fourniture des produits pétroliers en vrac à la SODECAO, en procédure d'urgence.	Yaoundé IV	Ndjamvout	TRADEX S.A. BP : 1468 Douala	99.999.310	Quarante-cinq (45) jours ouvrables

**Article 2.** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

